

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffjpp.siege@petanque.fr](mailto:ffjpp.siege@petanque.fr)



# COMITE

# DIRECTEUR

Réunion du 7 janvier 2010

*(Cette réunion s'est tenue le jeudi 7 janvier 2010 à partir de 17h00 dans une salle de l'hôtel Lafayette d'Epinal)*

**Etaient présents :** M. CANTARUTTI, Président de la F.F.P.J.P.  
MM. CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES,  
COSTE, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN,  
MOREAU, READ, SIGNAIRE, STIRMEL, Melle THEDEVUIDE, M.  
THERON et Mme TROUBAT.

**Absents excusés :** Mlle PAUGAM, M. PLACON

**Y participaient :** M. PERONNET, Directeur Technique National  
M. GRANDE, Directeur Administratif  
M. DELCHET représentant le Conseil des Ligues

## **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :**

**LE PRESIDENT**, Alain CANTARUTTI, excuse les absences de Mlle PAUGAM et M. PLACON, victimes des intempéries. Il annonce avec regret les démissions de MM. TARDIEUX de sa fonction de Président du Comité de l'Aube (10) qui a été remplacé par M. Francis CHEVALLOT et de M. BAUER, Président de la Ligue Haute Normandie.

Il signale également le départ à la retraite de Mme Aline BONNEFOY de la société Obut avec laquelle nous entretenons d'excellentes relations.

**LE PRESIDENT** ajoute qu'il a téléphoné au Ministère au sujet du poste de Conseiller Technique National car le responsable des ressources humaines nous a fait part de l'attribution du poste en septembre ou au mieux au mois de juin. Au vu de cette information, il a fait savoir notre mécontentement à l'adjoint de Mme la Ministre qui doit nous apporter une réponse avant la fin de ce week-end.

## **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :**

### **Précisions sur son contenu :**

- Page 3 : Ajouter le mot « supprimée » à la phrase : Suite aux Championnats de Beaucaire, l'amende de 1000 € a été supprimée, les erreurs ne leur étant pas imputables en totalité.
- Page 10 : La candidature de la ville d'Anduze (30) est retenue pour le Championnat Vétérans de 2012.
- Page 11 : Supprimer M. Jean-Pierre FOURNIER (Paris) de la liste des récipiendaires de la médaille d'argent étant donné qu'elle est déjà en sa possession.
- Page 17 : En ce qui concerne les prochaines réunions du Comité Directeur, celle du mois de juin aura lieu les 4, 5 et 6.

*Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur des 21 et 22 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.*

## **III. PREPARATION DU CONGRES 2009**

Le déroulement des travaux du congrès, pour les journées du vendredi et samedi, a été arrêté.

Il est procédé à la désignation des intervenants avec les sujets à présenter et les temps de passage.

De plus, les dispositions matérielles pour les élections du samedi matin ont été rappelées.

#### IV. DISCIPLINE:

Il a été proposé de modifier le Code de sanctions pour augmenter le montant des amendes. Ces montants ne doivent pas dépasser les sommes figurant au Code Pénal relatif aux contraventions.

Ainsi les montants des amendes seront les suivants :

|  |   |
|--|---|
| Catégorie 1 : pas d'amende pas de changement | Catégorie 7 : 150 € passe à 400 €         |
| Catégorie 2 : 15 € passe à 30 €              | Catégorie 8 : 200 € passe à 550 €         |
| Catégorie 3 : 45 € passe à 60 €              | Catégorie 9 : pas de changement           |
| Catégorie 4 : 75 € passe à 120 €             | Catégorie 10 (nouvelle catégorie) : 200 € |
| Catégorie 5 : 105 € passe à 200 €            |   |
| Catégorie 6 : 120 € passe à 300 €            |   |

Le Comité Directeur accepte ces modifications. Ces textes seront soumis à la validation samedi après-midi et expédiés dans la semaine qui suit le congrès.

#### V. COUPE DE FRANCE :

Plusieurs courriers ont été reçus nous informant de difficultés pour certains clubs de jouer les parties avant la date butoir en raison des conditions climatiques actuelles. Le Comité de pilotage va étudier la possibilité d'avancer d'au moins une semaine le calendrier de cette compétition et ainsi éviter de jouer début janvier.

Il est maintenu la désignation de deux arbitres par rencontre.

#### X. DIVERS :

Il est rappelé que dans l'hypothèse où une motion de défiance est adoptée par une Assemblée Générale de Comité, l'autorité de tutelle compétente est la Ligue d'appartenance.

Le Comité Directeur a entériné la composition de la commission statutaire de surveillance des opérations électorales. Elle sera composée de MM. DESSAINT Joël, NATAF Victor et GRANDE Xavier.

Il a été précisé les distances de jeu chez les jeunes :

- **Benjamins** : 4 à 8 m
- **Minimes et Cadets** : 5 à 9 m
- **Juniors** : 6 à 10 m

La répartition des équipes aux Championnats de France a été arrêtée par le Comité Directeur.

Il a été signalé que Philippe SUCHAUD et le club du D.U.C de Nice ont été nommés pour recevoir le Grand Prix des Sports de la Région P.A.C.A. La F.F.P.J.P. sera représentée à cette cérémonie par M. THERON.

Une proposition nous est parvenue de la part du responsable de la société éditrice de la revue *Boulisme*. En effet, il propose que les abonnements pris en charge par la F.F.P.J.P. ne soient plus envoyés aux 6 000 clubs affiliés mais à des personnalités (élus nationaux, décideurs de l'administration et élus locaux). De plus, il est proposé d'adresser gratuitement – sans aucune limite de nombre de destinataires par Club – la newsletter hebdomadaire de *Boulisme* à tous les licenciés F.F.P.J.P. qui le souhaitent.

Après discussion, le Comité Directeur **rejette** cette proposition.

La société Quarterback a présenté le détail de sa proposition de gestion des relations presse de la Fédération. En effet, elle propose de gérer intégralement le Newsletter de la F.F.P.J.P., de prendre des rendez-vous avec la presse, radio et autres médias, de réaliser des dossiers de presse, d'envoyer des communiqués de presse à l'issue de tous les Championnats de France à l'ensemble de la presse régionale et nationale par le biais de leur fichier d'adresses.

Il est fait état de la signature dans les prochains jours d'un contrat de partenariat avec la Société *Mathis* constructeur de structures d'équipements sportifs dont les bouledromes couverts. Il est prévu l'apport à la Fédération d'un soutien financier d'un montant total de 15 000 € réparti sur 3 ans et d'un pourcentage (1%) sur les volumes de réalisations de bouledromes couverts. Il sera également réalisé des plans types de bouledromes accompagnés du descriptif financier.

Enfin, la Fédération Française de Sport Adapté nous a proposé de mettre en place un examen d'arbitrage spécifique destiné aux personnes handicapées. La Commission étudiera cette proposition.

Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine JUAN

Président de la F.F.P.J.P.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and a horizontal stroke below it.

Alain CANTARUTTI